



## RÈGLEMENT DE LA BOURSE ENFANCE À PETITS PAS

### Articles mis en vente

Sont acceptés à notre bourse :

- ☞ Les vêtements et chaussures d'enfants printemps + été, de 0 à 12 ans pour la bourse de printemps.  
(Tous vêtements légers, short, t-shirt manches courtes, maillot de bain, sandalettes etc.)
- ☞ Les vêtements et chaussures d'enfants automne + hiver, de 0 à 12 ans pour la bourse d'automne.  
(Tous vêtements chauds, pull, botte, doudoune, affaire de ski etc.)
- ☞ Les vêtements et accessoires de grossesse
- ☞ Le matériel de puériculture : lits, porte-bébé, sièges auto, poussettes, chaises hautes, chauffe-biberons, baignoires, etc.
- ☞ Les jouets, jeux de société et de plein air, livres, peluches, vélos, trottinettes, etc.
- ☞ **Les lots de 5 articles maximum sont acceptés.**

Les articles déposés doivent être **propres et en bon état général**.

Tous les jeux, jouets, appareils divers, doivent être propres, complets et en bon état de marche (ceux-ci seront testés sur place avant l'ouverture de la vente).

### Constitution des listes

- ☞ RDV sur le site de **A Petits Pas** pour vous inscrire : [www.bourse.a-petits-pas.fr](http://www.bourse.a-petits-pas.fr)
- ☞ Recevez par mail votre liste de dépôt à remplir (80 articles ou lots d'articles MAXIMUM).
- ☞ Suivez le mode d'emploi joint dans le mail.
- ☞ Le nombre de listes est plafonné à 150 listes pour un nombre d'articles total à 8000 articles pour la bourse d'automne et 9000 articles pour la bourse de printemps..

**Les listes ferment lorsque ce nombre est atteint.**

**Cependant nous nous réservons le droit de fermer les listes à 7000 articles si nous jugeons le nombre de bénévoles trop faible.** Vous pouvez suivre l'évolution du remplissage des listes directement en ligne (mise à jour instantanée).

**Il est conseillé de ne pas laisser sa liste à faire pour le dernier moment.**

## MEMO Étiquettes

☞ Chaque objet déposé doit comporter une étiquette cartonnée ou plastifiée (10cm x 2,5cm), **non autocollante - étiquette issue de votre liste faite en ligne. Pensez à vérifier qu'il y a bien le QR code sur vos étiquettes.**

☞ Les étiquettes doivent être accrochées aux articles par **une ficelle solide.**

☞ Si vous faites des lots ( **5 articles max**), l'étiquette doit être **accrochée à l'ensemble des vêtements.** Une seule étiquette par lot. Tous les vêtements doivent être solidaires : la ficelle passe par l'étiquette ou les manches / jambes de tous les vêtements. Ceux-ci doivent pouvoir se déplier afin que les acheteurs puissent les vérifier.

☞ Les articles dont les étiquettes ne respectent pas le modèle fourni seront refusés.

☞ Les étiquettes des anciennes bourses doivent être enlevées.

☞ Les livres et les boîtes de jeux ne doivent pas comporter de ruban adhésif. Fermez avec de la **ficelle solide.**

☞ Les prix sont fixés par les vendeurs. Une fois les listes fermées, ceux-ci ne sont plus modifiables. ☞ Les prix ne doivent pas comporter de centimes.

## Dépôt des articles

**VENDREDI de 18h à 22h**

☞ Venir avec vos articles, **ainsi que votre liste papier imprimée par vos soins.**

☞ Vêtements sous plastique non acceptés (sauf chaussettes).

☞ Pour les jeux vidéo et DVD : ne pas fermer la boîte, les CD seront mis dans une enveloppe à part, afin d'éviter d'éventuels vols.

☞ Les lits doivent être montés par les vendeurs lors du dépôt.

☞ Prix du dépôt :

- 30 centimes par article ou lot d'articles inférieur à 30€
- 1 € par article ou lot d'articles supérieur ou égal à 30€

☞ Les billets de plus de 100 € ne sont pas acceptés.

*L'association À Petits Pas se réserve le droit de refuser les articles qui ne respectent pas les règles ci dessus. Ceci afin de garantir la qualité de notre bourse.*

## Vente des articles

☞ **SAMEDI**

- 9h à 10h : priorité aux futures mamans

- 10h à 18h : pour tout le monde

#### ☞ DIMANCHE

- 9h à 12h30 : pour tout le monde

- Si nous constatons durant la bourse (y compris après l'enregistrement) qu'un article ne correspond pas (ou plus) au règlement, nous nous réservons le droit de retirer cet article de la vente.
- En cas de réclamations, se présenter en caisse, sur le lieu de la bourse, le dimanche avant 12h30. Au-delà de cet horaire, il ne sera plus possible de traiter la requête.

### Retrait des invendus et récupération de votre gain

☞ DIMANCHE de 16h à 16h30

☞ L'association conserve 15% de chaque vente.

☞ En cas de non récupération des invendus dans la limite du temps imparti, ceux-ci seront donnés.

### Responsabilités

☞ Les vendeurs doivent être majeurs.

☞ L'association se conforme aux règles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

☞ L'association décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des articles déposés et ne peut, dès lors, être tenue responsable.

☞ Toute participation à notre bourse implique l'acceptation du règlement par le vendeur et l'acheteur, règlement qui sera affiché sur le lieu de l'événement durant toute sa durée.

Informations et renseignements sur [www.a-petits-pas.fr](http://www.a-petits-pas.fr) ou à [bourse@a-petits-pas.fr](mailto:bourse@a-petits-pas.fr)